

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 16 décembre 2024, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Yves Germain, maire  
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1  
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2  
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3  
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4  
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5  
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

**Ouverture de la séance**

Tous les autres membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

2024-12-180

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, tel qu'il a été convoqué dans l'avis :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. .
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 (Budget 2025 et PTI 2025-2027)
5. **FINANCE**
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-181

**Adoption des prévisions budgétaires pour 2025 (budget 2025 et PTI 2025-2027)**

**ATTENDU QUE** les revenus de taxes et compensations seront imposés par l'adoption du règlement 410-2025 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant un million neuf cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars (1 939 498 \$) répartis comme suit ;

**ATTENDU QUE** les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2025 à cinq cent quatre-vingt-douze mille huit cent trente-sept dollars (592 837 \$) répartis comme suit ;

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Didace aura à pourvoir, au cours de l'année 2025, à des dépenses de fonctionnement se chiffrant à deux millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent treize dollars (2 354 813 \$) répartis comme suit ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Didace aura aussi à pourvoir, au cours de l'année 2025, à des dépenses d'investissement et remboursement de dette le tout apparaissant dans la section de la conciliation à des fins fiscales se chiffrant à cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt et un (177 521 \$) répartis comme suit, ce montant inclue une affectation des surplus non affectés pour l'exercice budgétaire 2025 de quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (93 297 \$) permettant ainsi l'équilibration globale ;

**ATTENDU QUE** le budget 2025 est équilibré, car les revenus équivalent aux dépenses, pour l'année 2025 ;

**ATTENDU QUE** le *Programme triennal d'immobilisation* pour les années 2025-2026-2027 a été distribué aux personnes présentes et que le conseil en a pris connaissance avant la tenue de la séance ;

**ATTENDU QUE** le *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) pour les années 2025-2026-2027 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, et résolu


**QUE** ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 (budget 2025 et PTI 2025-2027), tel que présentées ci-dessous ;

**QUE** s'il adviene que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevées que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Didace autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Didace décrète que le présent budget 2025 soit publié dans le journal *La Voix de Saint-Didace* et sur le site internet de Saint-Didace au [www.saint-didace.com](http://www.saint-didace.com).

\*\*\*\*\*

 <b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE</b>		BUDGET	BUDGET
		2024	2025
	Proportion médiane du rôle d'évaluation	100%	100%
	Facteur comparatif du rôle d'évaluation	1	1
	Taux global de taxation foncière	0.6276	0.6419
<b>REVENUS (01)</b>			
	REVENUS DE TAXES	-1 851 659	-1 939 498
	AUTRES REVENUS	-493 471	-592 837
	<b>Total</b>	<b>-2 345 130</b>	<b>-2 532 335</b>
<b>DÉPENSES (02)</b>			
	ADMINISTRATION	454 090	496 527
	SÉCURITÉ PUBLIQUE	299 320	312 432
	TRANSPORT	759 445	799 626
	HYGIÈNE	234 991	214 367
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	18 895	23 729
	URBANISME	110 014	109 870
	LOISIRS ET CULTURE	189 550	206 924
	FINANCEMENT	50 101	191 339
	<b>Total</b>	<b>2 116 406</b>	<b>2 354 813</b>
<b>CONCILIATIONS (03)</b>			
	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	47 496	55 069
	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	357 635	547 070
	AFFECTATIONS DES SURPLUS NON-AFFECTÉS	-1 398	-93 297
	FONDS RÉSERVÉ EN INFRASTRUCTURE	-175 009	-331 321
	<b>Total</b>	<b>228 724</b>	<b>177 521</b>
	<b>RÉSULTATS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Programme triennal d'immobilisation				
	2025	2024	2027	
<b>REVENUS</b>				
<b>TRANSFERTS</b>				
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	0	-600 000	
TOTAL HYGIÈNE	0	0	-427 124	
TOTAL TRANSPORT	-1 155 455	-768 040	-393 925	Subventions et aides financières
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	-7 600	-350 000	0	
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>-1 163 055</b>	<b>-1 118 040</b>	<b>-1 421 049</b>	
<b>DÉPENSES INVESTISSEMENTS</b>				
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	0	1 000 000	Projet Caserne Brandon - Régie intermunicipale
TOTAL HYGIÈNE	0	0	660 000	Projet Aqueduc - Bouclage
<b>TRANSPORT</b>				
GARAGE	1 000 000	0	0	Projet Garage municipal
VOIRIE	946 025	1 024 054	656 542	Projet Voirie : Californie - 349 - Lanaudière
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>1 946 025</b>	<b>1 024 054</b>	<b>656 542</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>				
LOISIRS ET CULTURE	7 600	0	0	Projet Plaisirs d'hiver et d'été
TERRAIN DE JEUX	6 500	0	0	Projet Parc Claude Archambault
BIBLIOTHÈQUE	0	350 000	0	Projet Restauration Presbytère
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>14 100</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 960 125</b>	<b>1 374 054</b>	<b>2 316 542</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>				
<b>TOTAL AFFECTATIONS</b>	<b>-797 070</b>	<b>-256 014</b>	<b>-895 493</b>	Surplus libre, réserves, fonds de parc, emprunts
résultats	0	0	0	

\*\*\*\*\*

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Période de questions**

2024-12-182

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 55.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.